



Message à l'intention des entreprises canadiennes – La subvention salariale d'urgence du Canada est là pour vous aider!

Le gouvernement du Canada prend des mesures immédiates, importantes et décisives dans le cadre du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) pour appuyer les Canadiens et protéger les emplois pendant la pandémie mondiale de COVID-19 et mieux les outiller en vue d'une forte reprise.

La subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) protège les emplois en aidant les entreprises à maintenir en poste leurs employés et en encourageant les employeurs à réembaucher les travailleurs qui avaient déjà été mis à pied. En date du 8 juin, plus de 340 000 demandes ont été approuvées, ce qui a permis de verser 10,5 milliards de dollars en soutien. Les demandes de SSUC liées à la période 3 seront acceptées à compter en date d'aujourd'hui.

Le [15 mai 2020](#), le gouvernement a annoncé que la SSUC sera prolongée de 12 semaines, soit jusqu'au 29 août 2020, pour donner aux travailleurs une plus grande assurance qu'ils continueront de recevoir l'aide dont ils ont besoin durant ces temps difficiles et mieux positionner les entreprises pour rebondir après la crise.

Le gouvernement adoptera des règlements visant à maintenir les mêmes critères d'admissibilité. Le gouvernement du Canada a récemment complété des consultations auprès d'intervenants représentant les milieux des affaires et du travail au sujet de changements éventuels au programme de SSUC, afin de continuer à protéger les emplois et favoriser la croissance, y compris le seuil de baisse de 30% des revenus. Les principaux objectifs de tout changement potentiel seront de maximiser l'emploi, afin d'assurer que la SSUC reflète les besoins immédiats des entreprises et soutienne la reprise économique après la crise.

Tout changement commencerait à compter des périodes 5 (5 juillet au 1^{er} août) et/ou 6 (2 août au 29 août). Plus de détails à ce sujet seront à venir.

L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., députée

Ministre du Revenu national

Francesco Sorbara, député

Secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national

Ressources concernant la subvention salariale d'urgence du Canada et les mesures fiscales liées à la COVID-19

- [Le gouvernement étend la Subvention salariale d'urgence du Canada](#)
- [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#)
- **Page Web** : [Subvention salariale d'urgence du Canada \(SSUC\)](#)
- [Foire aux questions - SSUC](#)
- [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Changements apportés en matière d'impôt et de prestations : l'Agence et la COVID-19](#)
- **Services numériques de l'Agence** : [Mon dossier d'entreprise](#) et [Représenter un client](#)

Médias sociaux

Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#). Vous pouvez partager nos publications, lire notre contenu lié à la SSUC et discuter avec nous en utilisant les mots-clés #SSUC, #COVID19 et #ImpôtCdn.

Demandes de renseignements

Pour toute question générale au sujet de la SSUC, par exemple sur l'admissibilité et la façon de présenter une demande, composez le 1-833-966-2099.

La ligne des demandes de renseignements des entreprises de l'Agence du revenu du Canada (1-800-959-7775) est disponible pour les personnes qui ont des questions précises, par exemple sur l'accès à Mon dossier d'entreprise, les exigences en matière de paiement, la TPS et la production des déclarations de revenus des sociétés.

